

(1)

(N° 87.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1886.

Revision de la loi de 1822 sur les brasseries.

(Pétition du sieur Scoyer, présentée le 16 avril 1885.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1) PAR M. SYSTEMANS.

MESSIEURS,

Par pétition en date du 14 avril 1885, le sieur Scoyer, brasseur, à Auvélais, prie la Chambre de reviser la loi de 1822 sur les brasseries.

La discussion et l'adoption de la loi du 20 août 1885, sur les bières et vinaigres, satisfait à la demande du pétitionnaire.

Je propose, en conséquence, à la commission, le dépôt de cette pétition aux archives, comme étant désormais sans objet.

Le Rapporteur,
O. SYSTEMANS.

Le Président,
TH. JANSSENS.

(1) La commission est composée de MM. JANSSENS, président, MEEUS, DUMONT, DE BRUYN, BECKMAN, SYSTEMANS, DE HEMPTINSE, GILLIEUX et DE LAET.
